

## Compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2021

Présents: Baptiste Hélène, Delcros Sandrine, Moreggia Jean-Louis, Boulanger Roland, Baudoin Clémentine, Colombat Valérie, Valette Jérôme, Beck Frédéric, Hervault Stéphane, Doutré Francis, Valette Denis, Fayard Janis.

Excusés: Vigne Annabelle (procuration à BOULANGER Roland), Nibel Emmie.

Secrétaire de séance: Baudoin Clémentine.

### 1. Elections adjoints:

Valérie Colombat a souhaité quitter son poste de 1ère adjointe. Elle a, ainsi, adressé un courrier à Madame le Maire en date du 24 février 2021. Celle-ci propose qu'un glissement redistribue les postes comme suit:

Janis Fayard: premier adjoint

Sandrine Delcros: deuxième adjoint

Jean Louis Moreggia: troisième adjoint

Emmie Nibel: quatrième adjoint.

Cette nouvelle répartition fait l'unanimité.

Janis Fayard propose une baisse des indemnités de premier adjoint. Il déclare que s'il accepte cette nouvelle fonction, il n'aura en revanche pas plus de temps à accorder à la commune et qu'ainsi sa disponibilité n'augmentant pas, il ne souhaite pas que ses indemnités augmentent.

Quelques conseillers argumentent que le travail fourni par Janis Fayard, notamment sur le budget, mérite largement cette indemnisation, le conseil vote à l'unanimité moins une voix (Janis Fayard), les indemnités de premier adjoint resteront inchangées.

### 2. Vote des taux : Mme le Maire propose le maintien du taux de la taxe foncière.

Attention, si le taux communal augmente cela vient que le taux départemental lui a été ajouté. Ainsi le montant total ne change pas

Le conseil vote à l'unanimité le maintien du taux de la taxe.

### 3. Vote budget: Janis Fayard propose une lecture du budget avant qu'il soit soumis au vote.

A la fin de cette lecture, Monsieur Roland BOULANGER regrette qu'une part plus conséquente ne soit pas allouée aux cantonniers, estimant que les besoins en outils, engins ou autre fournitures sont encore grands. S'il est concédé que les besoins ne sont pas totalement comblés et que ce binôme fournit en outre un travail remarquable sur notre commune, un retour est cependant fait sur les actions déjà menées afin d'améliorer leurs conditions de travail : le projet de réfection du dépôt est lancé, des achats en matériels et outils divers ont été faits.

À l'issue de cet échange, le budget sera voté à l'unanimité moins une voix (abstention de Roland BOULANGER).

### 4. Travaux de voirie: Des devis concernant deux projets de travaux sur la voirie sont arrivés en mairie.

Pour le mur d'accès à la Chièze:

- l'entreprise Chazal propose un devis à 10 600 euros TTC.
- MBTP un devis à 19 597 euros TTC.

Pour le goudronnage du tronçon de la Chièze, :

- Eiffage pour 105 000 euros TTC.
- Colas pour 99 000 euros TTC ou 102 000 euros TTC (variante), l'écart de prix étant justifié par d'éventuelles surcharges dans les épingles.

Le devis de l'entreprise Chazal est voté à l'unanimité pour le premier projet. Il est noté que nous demanderons des précisions sur les délais, et qu'une coupure de la route sera à prévoir le temps des travaux.

Concernant le tronçon de la route de La Chièze, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise COLAS (à l'exclusion du tronçon de la route du Soulier), soit un montant de 73 704.00 € HT.

**5. Création poste:** Mme le Maire propose au conseil la création d'un poste d'employée communale au bénéfice de Mme Chantal Fustier correspondant à un volume horaire de 14.50 heures hebdomadaires. Ce poste lui permettrait de réduire son temps de travail. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**6. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale:** le centre de gestion propose à la commune une mutualisation, à travers un contrat-groupe, visant à réduire les coûts d'assurance du personnel communal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**7. Enquête publique:** Les propriétaires d'un terrain sur la commune, Monsieur et Madame BERTHIAUD, demandent à la mairie de pouvoir devenir propriétaires d'un chemin communal reliant le quartier de l'église à la RD 120 au motif qu'il ne dessert que leur propriété. Une enquête publique devra être réalisée. Dans cette optique, la mairie s'est rendue sur place et a constaté que des réseaux publics (assainissement et foyer d'éclairage public) empruntaient le tracé du chemin. Il sera nécessaire de comprendre de quelles canalisations il s'agit, (voisins, quartier en amont) avant d'aller plus avant dans cette requête.

**8. Lotissement « Chênes Verts »:** Concernant la vente des logements des « Chênes Verts », Ardèche Habitat demande que soit prise une délibération concernant l'entretien des espaces verts et de la voirie. Si vente il y a, il est entendu qu'ils reviendront à la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**9. Rencontre avec Mr Sylvain CAEL (CIAS):** Sandrine Delcros revient sur une rencontre entre Sylvain Caël et certains élus afin de mettre en œuvre le projet de conseil des jeunes. Elle propose la signature d'une convention avec le CIAS. Sylvain se rendra en outre disponible pour apporter son aide et son expérience dans les débuts. Il est proposé que les collégiens soient approchés pour le moment. Une prochaine réunion permettra une première rencontre avec les jeunes qui seraient intéressés. Elle aura lieu le 28 mai à 18h.

**10. Retour sur la rencontre avec le service déchets de la CAPCA:** Une réunion s'est tenue en mairie afin d'expliquer le nouveau mode de collecte des ordures ménagères. En effet, la CAPCA a décidé de réduire les points de collecte, de supprimer les collectes en porte à porte et de réduire à un relevage hebdomadaire. Lors du conseil communautaire du mercredi 14 avril 2021, une délibération concernant l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été proposée. À l'issue du vote, cette hausse a été confirmée. Au vue des désagréments que cela va générer dans la commune, notamment en période estivale, il apparaît important de rappeler à la population que la collecte des déchets n'est plus gérée par la commune mais par la CAPCA et que Mme le Maire a voté contre cette hausse du taux.

**11. Rencontre avec Mademoiselle Lilou SUEUR:** Cette jeune fille s'est présentée à Mme le Maire pour exposer son projet de voyage autour des sites olympiques. Elle a été désignée comme jeune ambassadrice olympique (2 jeunes ardéchois seulement). Elle

sollicite une aide financière de la commune afin de le financer.

Il est approuvé à l'unanimité qu'une aide peut rentrer dans le budget du CCAS, le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de celui-ci

**12. MAM:** Mme le Maire a reçu en mairie deux assistantes maternelles, Mesdames VOLLE et BRAISAZ. Elles ont pour projet la création d'une MAM (maison d'assistantes maternelle). Elles ont un local et souhaitent monter une association.

